

PARIS
GOUTTE
d'OR

MAI 1996

la lettre



2ème Supplément au n°36 de "PARIS-GOUTTE D'OR"

COMMISSION LOCALE DE CONCERTATION GOUTTE D'OR - 4 juin 1996

QUESTIONS DES ASSOCIATIONS

(questionnaire mis au point par les associations de la Coordination Goutte d'Or)

C'est le 4 juin prochain que se tiendra la première réunion de la Commission Locale de Concertation instituée par le Contrat de Ville. Cette réunion importante se déroulera à l'Hôtel de Ville sous la co-présidence d'Anne-Marie Couderc (Adjoint au Maire de Paris chargée de l'Urbanisme) et de Jean-Pierre Lacave (Préfet de Paris), en présence de Daniel Vaillant (Maire du 18ème), d'autres élus locaux et des représentants de tous les services de la Ville, de l'Etat et d'autres organismes (CAF, FAS, Région, etc...).

La Lettre de PGO publie ci-dessous l'ensemble des questions transmises par les associations de la Coordination inter-associative Goutte d'Or.

EN GUISE D'INTRODUCTION :

CLI ou CLC ?

Pour des raisons qui nous sont inconnues, le nom de cette instance qui nous réunit a été changé. Avant, il s'agissait d'une Commission Locale Interpartenaires (C.L.I.) ; maintenant, on parle de Commission Locale de Concertation (C.L.C.). Simple question de vocabulaire ? Non : les mots ont un sens. En tout cas, pour nous, associations de la Goutte d'Or, nous continuerons à nous comporter - comme ce fut le cas jusqu'à présent - en véritables partenaires du développement social de notre quartier, c'est-à-dire pas seulement comme des gens avec lesquels on se concerta pour mener telle ou telle politique, mais des acteurs, porteurs de nombreux projets et partenaires de tous les autres acteurs qui s'y attellent.

Mise en œuvre du contrat de ville

- Groupes thématiques partenariaux :

Il nous semblerait logique que les associations puissent participer à cette instance. Nous proposons donc que chaque site puisse déléguer une association dans chacun des 7 groupes thématiques.

- Commissions "ad-hoc" ou de suivi :

La création de commissions ad-hoc avait permis un traitement efficace de nombreux dossiers dans le cadre de l'ancien D.S.Q. (Centre de Santé, Locaux scolaires, Aménagement de la station RATP Barbès, Locaux associatifs, Architecture, etc...). Certaines ont d'ailleurs continué à se réunir durant cette année. Nous souhaitons que cette méthode de travail puisse être reprise dans certains cas, notamment : projet pôle "petite enfance", aménagement de l'espace public, devenir du secteur "Emile-Duployé", ...

QUESTIONS :

1. Saturnisme :

Le relevé de décisions de la dernière C.L.I. (du 13 février 1995) précisait : "Monsieur Juppé demande qu'une cellule ad-hoc Etat-Ville soit constituée dans les meilleurs délais pour examiner les questions de saturnisme. Les associations seront associées aux travaux de cette cellule." Or, malgré plusieurs courriers à la Direction de la Construction et du Logement (Ville) et à la Direction de l'Urbanisme et des Actions de l'Etat (Préfecture), les associations n'ont jamais été associées aux travaux de cette cellule, et beaucoup de points restent encore très flous, notamment en ce qui concerne les procédures conjointes de relogement Ville/Préfecture. Nous demandons donc qu'une réunion de cette cellule avec la participation des associations concernées soit organisée dans les meilleurs délais.

2. Square Léon :

- Réaménagement : nous souhaiterions connaître le calendrier des travaux prévus. L'été arrive : y aura-t-il déjà quelque chose de mis en place ?

- Projets d'animation : quelles réponses aux projets associatifs déposés auprès des services compétents de la Ville (Direction de la Jeunesse et des Sports et Délégation Générale à la Protection des Parisiens) ?

3. Projet déposé par "Solidarité Saint-Bernard / Accueil Goutte d'Or"

Le Secours Catholique ayant décidé de se désengager du quartier, une nouvelle association s'est créée ("Solidarité Saint-Bernard") pour reprendre l'ensemble des activités et des salariés du centre "Accueil-Goutte d'Or". Le projet est

viable grâce à deux conventions que l'association souhaiterait passer avec la DASES (intégration au Plan Départemental d'Insertion, par le suivi de 100 RMIstes) et avec la DASS (Appui Social Individualisé pour 25 stagiaires en formation dans le cursus coordonné de la Goutte d'Or). L'association peut-elle compter sur le soutien de la C.L.C. ?

4. Demi-poste pour l'association LAGO (Espace Jeunes Goutte d'Or)

L'association qui gère l'Espace Jeunes de la Goutte d'Or ne dispose que de deux postes et demi. Depuis plusieurs années, elle réclame d'avoir un demi-poste supplémentaire qui lui permettrait de remplir efficacement sa mission. Or, actuellement, les solutions trouvées ne sont pas satisfaisantes : soit l'association puise dans son budget de fonctionnement pour payer ce demi-poste (au détriment des activités proposées), soit elle est obligée de faire de l'équilibrisme avec la Préfecture (qui ne finance pas de poste en principe). Ce demi-poste supplémentaire est un enjeu vital pour LAGO, afin qu'elle puisse mener à bien son action, comme le fait l'autre Espace Jeunes parisien de la Porte d'Aubervilliers (qui a 3 postes).

5. Interservices de Quartier (I.S.Q.) :

Validation des activités de l'I.S.Q., dont le projet emploi.

6. Espace musical :

Nous souhaiterions que soient précisées dès maintenant les possibilités et les conditions de mise à disposition de l'auditorium et du reste de l'équipement pour des associations du quartier (ex. : Goutte d'Or en Fête).

7. Réinstallation de la mosquée :

L'OPAC semble prêt à intervenir. Qu'en est-il de la Ville et des autres partenaires concernés ? Où en sont les différentes conventions ?

8. Devenir du secteur "Emile Duployé" :

Maintenant que le projet de lycée est abandonné, il y a urgence à redéfinir un nouveau projet, préciser l'emprise nécessaire et lancer une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour éviter le "pourrissement" de la situation. Cette partie du quartier a besoin d'une maternelle, d'une crèche et d'un espace vert (adapté aux nombreuses personnes âgées de la Maison d'Accueil de la rue Laghouat). Une commission ad-hoc sur ce thème nous semblerait la bienvenue.

9. Insalubrité à résorber secteur sud :

Monsieur le Maire de Paris a dit que, d'ici quelques années, il n'y aurait plus d'immeubles insalubres à Paris. Or, trois immeubles du secteur sud de rénovation (pour des raisons diverses) sont dans un état d'insalubrité qui ne peut que s'accroître : le bâtiment B2 du 48 Goutte d'Or, le 3 Chartres et le 64 Chapelle. Quelles solutions compte mettre en œuvre la Ville ?

10. Bâtiments propriété ville posant des problèmes de sécurité :

Deux immeubles propriété de la Ville posent des

problèmes de sécurité importants :

- le 40 rue Cavé, où l'escalier commence à s'effondrer et où vivent au moins 4 familles en situation locative régulière,

- le 21 rue de la Goutte d'Or, hôtel meublé dont les occupants attendent d'être relogés, et où de nombreux problèmes ayant trait au système électrique se sont produits récemment.

Quelles solutions la Ville compte-t-elle mettre en œuvre pour assurer la sécurité des occupants, procéder aux relogements nécessaires et éviter la déclaration d'un péril ?

11. Secteur "Château-Rouge" - liste des immeubles à rénover :

La liste proposée par la SEMAVIP nous paraît très limitative. D'autres immeubles sont dans un tel état qu'il est difficile de concevoir une réhabilitation privée (et ce, d'autant plus que ces immeubles ont déjà bénéficié de 7 ans d'OPAH). Nous souhaiterions qu'une liste complémentaire d'immeubles posant problème puisse être réexaminée.

12. Secteur "Château-Rouge" - contractualisation des engagements de relogement :

Comme dans le secteur sud, différents problèmes risquent de se poser concernant la situation locative des occupants des immeubles à détruire. Nous demandons donc que les engagements pris sur le secteur sud soient étendus au secteur "Château-Rouge" (relogement de tous les occupants de bonne foi, des "résidents" d'hôtels meublés pouvant attester d'une certaine durée de présence, droit au retour,...) et que le même type de partage entre les différents contingents (Ville, Préfecture, OPAC,...) soit élaboré

13. Hôtel du 28 rue Poulet :

Cet immeuble appartient à la Ville. Un privé gère le fonds de commerce. L'hôtel héberge de nombreuses familles avec des loyers exorbitants (4000 F pour un petit 2 pièces avec en plus l'électricité à la charge des occupants), une hygiène déplorable (présence nombreuse de cafards et de rongeurs), et de nombreuses nuisances.

Or, un projet avait été déposé il y a plusieurs années par "Logement Pour Tous" pour en faire un Logotel. L'accord de tous les élus avait été donné... mais ce projet n'a jamais vu le jour pour des raisons confuses... et la Ville, d'après nos informations, souhaiterait vendre les murs au gérant. Il s'agirait là d'une opération allant à l'encontre des objectifs sociaux que doit avoir la collectivité publique.

Aujourd'hui, compte-tenu de la situation du bâtiment, nous demandons que le gérant soit évincé, et qu'un projet d'hôtel social soit relancé, en lien avec les sociétés ou les associations compétentes (SONACOTRA, Logement Pour Tous, etc...) ou qu'y soient réalisés des logements sociaux.

14. Devenir du 61 Myrha :

Un certain nombre de familles mal-logées venant de l'extérieur du 18ème ont investi cet immeuble laissé à l'abandon par la Ville, au moment où enfin un projet cohérent avait été monté par l'OPAC (réalisation de studios et de studettes dans cet ancien hôtel meublé, propriété de la Ville, et muré depuis près de 10 ans).

Nous demandons donc que :

- le relogement de ces familles mal-logées soit traité comme ce fut le cas rue du Dragon, avec l'intervention de la Préfecture, en puisant sur les contingents des logements réquisitionnés et des logements "Périsso", etc...

- le projet de l'OPAC puisse être repris rapidement, permettant ainsi de résoudre les problèmes de relogement des "isolés" du secteur sud de la Goutte d'Or ou du secteur "Château-Rouge".

15. Cas de deux familles rue Myrha :

Deux familles monoparentales, demandeurs de logement, ont fini par squatter des logements dans un immeuble préempté par l'OPAC, et ce depuis plusieurs années. Si le relogement de ces familles n'est pas une priorité, par contre, nous demandons qu'on leur permette d'avoir une vie décente (une des familles a les fenêtres murées), et qu'on les quitte pour permettre un relogement par la suite.

16. Problèmes des débordements des étals, du manque d'hygiène, etc... :

Nombreux sont les habitants du quartier (notamment du secteur "Château-Rouge") qui se plaignent des difficultés qu'ils rencontrent à circuler sur les trottoirs du fait des débordements des étals, des odeurs et des rongeurs amenés par certains commerces (notamment des boucheries) dans des immeubles du fait de la violation des règles élémentaires d'hygiène par le commerçant, du non-respect des règles de concurrence (non-affichage des prix, vente de marchandise mal réfrigérée ou ayant dépassé la date de péremption,...). Un petit fascicule rappelant toutes ces règles avait été édité par une association du quartier, avec l'aide de la Ville et de la SEMAVIP... mais les résultats ne sont pas très concluants, du fait du manque d'intervention des services concernés.

Nous demandons qu'un fonctionnaire soit désigné pour essayer de prendre ce problème à bras-le-corps durant quelques mois, en liaison avec les services compétents, afin qu'une nette amélioration voit le jour sur cette question très sensible pour de nombreux habitants.

17. Développement de la prostitution :

La prostitution organisée se développe actuellement très rapidement, notamment dans le secteur Château-Rouge.

Elle se pratique dans des immeubles propriété de la Ville (rue Cavé, rue Richomme, devant le square Léon !!), dans des hôtels meublés (rue Poulet, rue Polonceau,...), dans des appartements plus ou moins squattés (rue Myrha, rue Laghouat), et même dans des appartements neufs de l'OPAC. En réalité, il y a souvent un intermédiaire qui encaisse des sommes importantes par le biais de location ou de sous-location, ou en faisant payer un pseudo-loyer. Ceci s'appelle du proxénétisme.

Face à ce développement très dommageable pour tout le monde (autres familles habitant l'immeuble, enfants du quartier, etc... surtout quand on sait que le trafic attire le trafic...), la Police n'a aucune intervention. Une lettre d'une association au Préfet de Police (juillet 95) est restée sans réponse, et les discussions que certains d'entre nous ont eues avec les responsables locaux montrent combien ils sous-estiment les conséquences néfastes de ce "laisser-faire", et ne le considèrent pas comme une priorité.

Nous demandons que des actions précises soient montées

pour mettre un frein à ce phénomène, ces appartements étant utilisés la plupart du temps uniquement comme lieux de travail, et non comme logements.

18. Organisation du Ramadhan :

Depuis plusieurs années, nous demandons que l'organisation du Ramadhan soit préparée longtemps à l'avance, et ce, sans succès. Du coup, cette année, au dernier moment et sans concertation, tout a été interdit. Nous demandons qu'une commission se mette en place rapidement pour faire des propositions pour l'an prochain.

19. Situation de l'école "Jean-François Lépine" :

Du fait des "aléas" des découpages de périmètres, l'école élémentaire Jean-François Lépine ne se trouve pas dans le périmètre du Contrat de Ville. Mais, plus de 80 % de ses élèves en sont originaires. Nous souhaitons donc que le Rectorat tienne compte de cette donnée fondamentale pour les différents classements des établissements auxquels il procède (zone sensible,...).

EN GUISE D'ENVOI : l'Or de la Goutte !

De plus en plus, on entend cette phrase : "La Goutte d'Or, ça coûte cher !", que ce soit dans différents services tant de la Ville que de l'Etat, ou même dans d'autres quartiers bénéficiant de la procédure de Contrat de Ville.

Nous demandons que l'on cesse de propager de telles rumeurs, tant que le point réel n'aura pas été fait de façon interpartenariale.

Que l'on mette plus de moyens dans un quartier en contrat de ville, c'est là la logique même de cette politique voulue par l'Etat et par la Ville. Encore faut-il bien repérer où se situe ce plus, et cette affirmation est alors moins évidente.

Regardons les trois projets retenus dans la convention

- Espace musical : il s'agit d'un établissement "à vocation parisienne". Il n'y a donc pas de vraie raison d'en imputer le coût à la Goutte d'Or.

- Square Léon : dans n'importe quel quartier parisien où un tel équipement aurait été construit de cette façon, les Parcs et Jardins auraient été dans l'obligation, à un moment ou un autre, de le réaménager.

- Projet emploi : il concerne de plus en plus tout le 18ème, et non particulièrement le quartier de la Goutte d'Or, et s'intègre parfaitement aux différentes politiques voulues tant par l'Etat que par la Ville.

La Salle Saint-Bruno ?

Rappelons qu'elle a été voulue par l'actuel Premier Ministre (qui en est toujours le Président d'honneur), avec le soutien de l'actuel Maire du 18ème. C'est peut-être là qu'est effectivement un des plus apportés par le contrat de ville. Mais il ne faut pas oublier que c'est dans cette Salle qu'est assurée la coordination de l'Interservices de Quartier (priorité retenue par le Contrat de Ville) et que sont lancés de nombreux projets (dont le projet "emploi").

La rénovation du secteur sud ?

Elle a été lancée à une époque (1984) où le D.S.Q. n'existait pas (début du D.S.Q. en 1985), et donc aurait eu lieu avec ou sans procédure spéciale.

Du côté associatif :

La Goutte d'Or en Fête ?

La Ville subventionne pour 125.000 F cette semaine annuelle d'animation (plus de 10.000 spectateurs l'an passé) organisée par les associations du quartier avec grand renfort de bénévoles. Quelles subventions reçoivent d'autres événements culturels de cette ampleur sur Paris ? (rappelons d'ailleurs que Monsieur Aillagon avait monté, à la demande de Monsieur Chirac, un projet d'événement culturel à la Goutte d'Or qui coûtait le million de francs, ce que nous avons alors à l'époque refusé).

Les associations qui s'occupent de jeunes et d'enfants ?

A part le Club de Prévention (qui est conventionné), les autres associations sont obligées d'avoir recours à tous les moyens pour arriver à mener à bien leurs activités (demi-poste, CES, objecteurs, appelés du Service Ville), et dans toutes ces associations, un nombre important de bénévoles intervient.

Les associations sont prêtes à tout mettre sur la table en toute transparence pour qu'ait lieu cette opération vérité et tordre le cou ainsi à cette rumeur.

Paris, le 15 mai 1996.

ÉCHOS.. ÉCHOS.. ÉCHOS..

LE 18ème TOUT UN POÈME

Vous trouverez ci-joint le programme complet de cette manifestation qui animera le 18ème du 30 mai au 2 juin prochains.

CARRÉ D'ART 1996

Réservez votre week-end du 14 au 17 juin. Ci-joint le programme détaillé.

GOUTTE D'OR EN FÊTE 1996

L'organisation de la Fête est en bonne voie. Elle devrait démarrer par un "repas de quartier" ouvert à tous square Léon le 28 juin (on vient avec son repas et on le partage avec les autres, tout cela suivi d'un petit bal !). Avis aux amateurs ! Pour réaliser l'ensemble, nous avons encore besoin de volontaires. N'hésitez pas à nous contacter au 42 62 11 13.

DU LOGEMENT AU CONSEIL D'ÉTAT

L'actuel Délégué Général au Logement (Philippe Lafouge) vient d'être nommé au Conseil d'Etat... Toutes nos félicitations !

On attend avec impatience de connaître le nom de son successeur à la tête de ce secteur ô combien important de la Ville, et avec lequel nous avons beaucoup à faire !

POUR VOUS INFORMER RÉGULIÈREMENT, EN COMPLÈMENT DU TRIMESTRIEL, "PARIS-GOUTTE D'OR" a créé "LA LETTRE de PGO" (uniquement par abonnement).

Chaque mois : l'essentiel de l'information sur ce qui bouge dans le quartier (Château-Rouge compris) !

ABONNEZ-VOUS ou ADHÉREZ À L'ASSOCIATION "PARIS-GOUTTE D'OR" !

ABONNEMENT :

Une seule formule d'abonnement qui vous permettra de recevoir "PARIS-GOUTTE D'OR" (3 numéros par an) et "LA LETTRE DE PGO" (7 numéros par an) au prix de 80 F (abonnement normal) ou de 100 F (abonnement de soutien).

N.B. : "Paris-Goutte d'Or" est en vente chez certains commerçants du quartier ; en revanche, la "Lettre de PGO" n'est envoyée qu'aux abonnés.

ADHÉSION à L'ASSOCIATION :

L'adhésion (proposée uniquement aux habitants du quartier) comprend aussi l'abonnement (120 F pour l'adhésion simple ; à partir de 150 F pour l'adhésion de soutien). C'est le moyen pour vous de prendre une part plus active à la vie du quartier, d'être mieux informé (en recevant les circulaires internes, en participant aux réunions de l'association ou aux groupes de travail) et de renforcer l'association.

BULLETIN à renvoyer à :

"Paris-Goutte d'Or" - 27 rue de Chartres - 75018 PARIS

NOM :

Prénom :

Adresse :

Profession : Tél. :

Code Porte : (pour portage à domicile)

• ABONNEMENT :

Je m'abonne pour un an à "Paris-Goutte d'Or" et à "La Lettre de PGO" (abonnement normal : 80 F / soutien : 100 F)

• ADHÉSION-ABONNEMENT (pour les habitants du quartier)

J'adhère à l'Association "Paris-Goutte d'Or" et je recevrai ses publications (adhésion simple + abonnement : 120 F / adhésion de soutien + abonnement : 150 F minimum)

• **Ci-joint** : un chèque de F à l'ordre de Paris-Goutte d'Or

Je désire une facture : oui / non

Paris, le Signature :